

Le présent communiqué de presse n'est pas destiné à être diffusé par les agences de transmission des États-Unis ni à être publié aux États-Unis.

PROJET DIAMANTIFÈRE LEADBETTER : DIANOR OBTIENT UNE MARGE DE CRÉDIT ADOSSÉE À DES ACTIONS DE 30 MILLIONS DE DOLLARS DE LA PART DE KODIAK CAPITAL GROUP, LLC

Val-d'Or (Canada) – Le 3 mars 2010 – Ressources Dianor inc. (DOR : Bourse de croissance TSX) se fait un plaisir d'annoncer qu'elle a conclu une convention de placement d'actions de soutien avec Kodiak Capital Group, LLC, de New York, en vue d'une marge de crédit adossée à des actions de 30 millions de dollars. Dianor se servira du financement que représente la marge de crédit adossée à des actions afin de faire progresser l'échantillonnage en vrac du projet diamantifère Leadbetter, soit le projet phare de Dianor, situé à proximité de Wawa, en Ontario. En mai 2009, Dianor a annoncé que ses plans de fermeture/restauration/exploration avancée sur les secteurs Nord et Centre du projet diamantifère Leadbetter en rapport avec un programme d'échantillonnage en vrac prévoyant l'excavation de 50 000 tonnes de conglomérat avaient été approuvés par le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts de l'Ontario, et déposés auprès de celui-ci (*communiqué de presse du 13 mai 2009*). Dans le cadre de ce programme d'échantillonnage en vrac, Dianor s'attend à récupérer des diamants, des rubis, des saphirs et de l'or.

« En cette période économique difficile, particulièrement pour les petites sociétés d'exploration minière, Kodiak a su prendre la relève et s'est engagée à financer nos projets diamantifères. Ce vote de confiance est fondé sur la vérification diligente faite par Kodiak à l'égard de Dianor et de nos propriétés diamantifères, et il témoigne du fait que Kodiak constitue un partenaire financier idéal qui comprend notre entreprise et notre stratégie de croissance. Cela constitue un jalon important dans l'évolution de Dianor », a déclaré John Ryder, le président et chef de la direction de Dianor.

Aux termes de la convention de placement d'actions de soutien, Dianor peut prélever des fonds à l'occasion, à sa seule appréciation, sur une période de trois ans. Toutes les actions seront émises par Dianor à un prix correspondant au prix moyen pondéré en fonction du volume des actions de Dianor à la Bourse de croissance TSX pendant les cinq jours de bourse faisant suite à la remise par Dianor d'un avis de prélèvement à Kodiak, escompté de 10 %, sous réserve, dans tous les cas, d'un prix d'émission minimum de 0,05 \$ par action. Aucun prélèvement unique de fonds par Dianor ne peut viser un montant supérieur à 500 000 \$, ou à 200 % du volume moyen quotidien de négociation à l'égard des actions de Dianor sur les trois jours de bourse qui précèdent la remise par Dianor d'un avis de prélèvement à Kodiak, multiplié par le cours de clôture moyen des actions de Dianor sur la même période de trois jours.

« Nous sommes conscients qu'une marge de crédit adossée à des actions de 30 millions de dollars est susceptible d'avoir un fort effet de dilution à l'égard des actionnaires de Dianor », a ajouté M. Ryder. *« Dianor aura recours à la marge de crédit adossée à des actions, conjointement à d'autres sources de financement, lorsque nécessaire, tout en tenant compte à tout moment du prix d'émission des actions, lequel est établi en fonction du cours de nos actions. ».*

Dianor a également convenu d'émettre 250 000 actions en faveur de Kodiak en contrepartie de la marge de crédit adossée à des actions. Les actions seront émises au moment du premier prélèvement de fonds par Dianor, sous réserve de certaines conditions.

La marge de crédit adossée à des actions conclue avec Kodiak est assujettie à l'approbation de la Bourse de croissance TSX et à certaines conditions habituelles de clôture. Étant donné le nombre d'actions susceptible d'être émis aux termes de la marge de crédit adossée à des actions, celle-ci est assujettie à l'approbation des actionnaires de Dianor en vertu des politiques de la Bourse de croissance TSX. Dianor s'attend à demander l'approbation de ses actionnaires lors de sa prochaine assemblée générale annuelle. Si la Bourse de croissance TSX approuve la marge de crédit adossée à des actions, Dianor s'engagera en faveur de la Bourse de croissance TSX à ne pas émettre d'actions en faveur de Kodiak en vertu de la marge de crédit adossée à des actions si, en raison de cette émission d'actions, Kodiak serait propriétaire de plus de 15 % du nombre d'actions de Dianor alors émises et en circulation. L'engagement sera valable jusqu'au moment, le cas échéant, où l'approbation des actionnaires est obtenue.

La convention de placement d'actions de soutien demeure assujettie à certaines autres conditions préalables, dont le dépôt par Dianor d'un prospectus auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes. Ce dépôt, lorsqu'il sera définitif, permettra à Dianor de viser les actions, le cas échéant, émises aux termes de la marge de crédit adossée à des actions.

À propos de Kodiak Capital Group, LLC

Kodiak Capital Group, LLC aide les compagnies à fort potentiel de croissance relativement à tous les aspects de leur stratégie à long terme en fournissant du capital et des solutions commerciales avant-gardistes. Kodiak gère un portefeuille de placement dans des titres de sociétés ouvertes et fermées. Fondée en 2009, Kodiak a déjà participé à des opérations pour une valeur supérieure à 250 millions de dollars de financement pour des sociétés dans une multitude de secteurs, y compris la biotechnologie, les services aux entreprises, les produits de consommation, la défense, les soins de santé, Internet, la fabrication, les appareils médicaux, les ressources naturelles, le pétrole et le gaz, les énergies renouvelables et les télécommunications sans fil. Kodiak a son siège social dans la ville de New York et elle a fourni de l'aide à des sociétés à la grandeur de l'Amérique du Nord et en Australie.

À propos de Dianor

Dianor est une compagnie d'exploration innovatrice qui concentre ses activités sur l'exploration diamantifère dans le Craton Supérieur canadien. Le projet diamantifère Leadbetter est son projet le plus avancé. Il est géographiquement bien situé et facilement accessible, soit à quelque 12 kilomètres au nord-est de la municipalité de Wawa dans le nord de l'Ontario. Depuis 2005, des travaux d'exploration considérables ont été effectués sur cette propriété et, en mai 2009, la société a reçu du gouvernement l'autorisation de procéder à un programme d'échantillonnage en vrac de 50 000 tonnes de conglomérat archéen vieux de 2,697 milliards d'années. L'estimation préliminaire de tonnage de ce conglomérat se situe entre 549 et 583 millions de tonnes (*communiqué de presse du 24 juillet 2007*). En plus de diamants, le conglomérat contient de l'or, des saphirs et des rubis (*communiqué de presse du 18 janvier 2007*). D'autres découvertes diamantifères, dont celles renfermant des diamants rares de couleur mauve, dans un contexte géologique d'âge (de période archéenne) et de type similaires à celui de Wawa, ont été faites au Québec en 2008 (*communiqués de presse du 3 mars, du 10 avril et du 13 mai 2008*). Les découvertes diamantifères du Québec ont enrichi le portefeuille de propriétés de la société et constituent des cibles d'exploration faciles d'accès et bon marché. Ces découvertes de diamants – tant en Ontario qu'au Québec – sont à la fois uniques et parmi les plus vieilles occurrences porteuses de diamants au monde.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

M. John Ryder, géologue
Président

Ressources Dianor inc.

Tél. : (819) 825-7090

Télééc. : (819) 825-7545

Courriel : info@dianor.com

M. Daniel Duval
Président du conseil

Ressources Dianor inc.

Tél. : (819) 825-7090

Télééc. : (819) 825-7545

Courriel : info@dianor.com

M. Sylvain Laberge
Relations avec les investisseurs

Communications financières S.D.N

Tél : (514) 380-5610

Courriel : slaberge@sdnlfinancial.com

Vous pouvez également visiter notre site Web à l'adresse suivante : www.dianor.com.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre de vente de titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi intitulée United States Securities Act of 1933, en sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'État, et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou à une personne des États-Unis à moins qu'ils ne soient inscrits en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières d'État applicables ou qu'une dispense d'inscription ne soit ouverte.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des énoncés pouvant constituer de l'« information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Cette information prospective est assujettie à de nombreux risques et incertitudes, dont certains échappent à la volonté de Ressources Dianor inc. (« Dianor »). Les résultats ou les réalisations réels peuvent différer considérablement de ceux qui sont formulés, ou suggérés, dans cette information prospective. Rien ne garantit que les événements projetés dans l'information prospective se produiront ou, s'ils se produisent, quels en seront les bienfaits pour Dianor. L'information prospective est fondée sur les estimations et les avis de la direction de Dianor au moment de la publication de l'information et Dianor n'assume aucune obligation d'effectuer une mise à jour publique ou une modification de l'un des énoncés prospectifs, que ce soit en conséquence de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou de toute autre cause, sauf si cela est exigé par les lois applicables en valeurs mobilières.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.